

## Soutien renforcé aux proches aidants

Depuis le 30 octobre 2019, l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) propose de nouvelles prestations aux proches aidants.

Chacun peut, à un moment donné, être appelé à aider un proche parent ou ami malade, vieillissant, en situation de handicap ou en perte d'autonomie. En l'absence de soutien, cette relation d'aide a un impact sur la santé physique et psychique des proches aidants, leur vie familiale et sociale, leur engagement professionnel ou encore leur parcours de formation. Après leur avoir dédié la journée du 30 octobre dernier pour les remercier de leur engagement, le canton de Vaud, par le biais de l'AVASAD, leur propose désormais des nouvelles prestations.

Les 49 centres médico-sociaux vaudois (CMS) offrent notamment un **accompagnement individuel** au proche aidant: durant ces moments privilégiés d'échange, il peut faire le point sur sa situation, clarifier ses besoins, partager ses réflexions et préoccupations, bénéficier de conseils sociaux ou être informé et orienté.

Les CMS ont lancé par ailleurs la **«carte d'urgence»**, particulièrement utile lorsque les proches aidants sont soudainement empêchés d'apporter l'aide habituelle nécessaire au proche aidé. Le CMS peut alors prendre rapidement les mesures indispensables au bien-être de ce proche aidé, selon ce qui aura été convenu et documenté à l'avance sur la carte.

Ces prestations gratuites s'ouvrent à tous les proches aidants du canton, qu'ils aident une personne cliente ou non d'un CMS.

### CMS Epalinges

Route de la Corniche 1,  
ouvert du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 13h à 17h.  
Tél: 021 784 84 50

Plus d'infos:

[www.avasad.ch/proches-aidants](http://www.avasad.ch/proches-aidants)

## Des nouveaux tavillons pour la Maison forestière

La toiture du refuge a fait l'objet d'une cure de jouvence durant l'été.

Construite en l'an 2000 par les équipes de la voirie et des bûcherons pour



célébrer le passage à l'an 2000, la Maison forestière a d'abord été installée sur la place de la Croix-Blanche avant de se voir déplacée la même année à son emplacement actuel, à proximité du four à pain. Cet été, pour faire face à la dégradation de la toiture, la couverture en tavillon a été entièrement remise à neuf. Traités contre la moisissure et la pourriture, les nouveaux tavillons devraient mieux supporter l'usage du temps, tout en permettant au refuge de conserver son charme forestier.

## Inscription des nouveaux élèves pour la rentrée scolaire 2020-2021

Conformément à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), article 57, la scolarité obligatoire commence à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet.

**L'inscription des nouveaux élèves nés dans la période du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2016 est prévue du lundi 13 janvier au vendredi 17 janvier 2020 de 8h à 11h**

à la Direction des Ecoles,  
au rez-de-chaussée du bâtiment F  
du collège de Bois-Murat.

### A présenter lors de l'inscription:

- Le livret de famille (ou autre pièce d'identité si vous n'avez pas de livret)
- Le certificat de vaccination
- Le carnet ou une attestation d'assurance-maladie et accidents
- Une photographie format passeport

### Remarques

#### Entrée retardée

Lorsque des motifs d'ordre médical ou d'autres motifs liés à une situation particulière le justifient, les parents d'un enfant peuvent demander que son admission à l'école soit retardée d'une année. En principe, les motifs invoqués doivent être attestés par un rapport médical. Cette demande est adressée au directeur de l'établissement primaire et secondaire d'Epalinges.

#### Entrée anticipée

L'admission anticipée d'un enfant à l'école n'est possible que lorsque l'enfant a déjà commencé sa scolarité dans une école publique d'un autre canton ou d'un autre pays.

*Le directeur des écoles P.-A. Demierre*

**Etablissement primaire et secondaire d'Epalinges**  
Ch. du Bois-Murat 15, 1066 Epalinges

## C'était bien avant Aquatis!

Un alligator à Epalinges? Mais comment a-t-il atterri ici? Découvrez le pourquoi du comment...

Nous sommes en 1985 dans la cour d'une ferme palinzarde, celle du Bornalet-Dessus (chemin de la Vulliettaz 107).

Que vient faire ici cet animal, qui n'appartient manifestement pas au cheptel d'une exploitation agricole? Il s'agit d'un alligator, de l'espèce des crocodiles, présent en Amérique et en Chine. Cet alligator était le plus jeune (malgré sa longueur de 2,20 m) d'un trio appartenant à M. André Wohlens, maraîcher à La Conversion. M. Wohlens entretenait une passion pour ce genre d'animaux. Il les a exposés avec succès à la Vallée de la Jeunesse lors de l'Exposition nationale de 1964.

A la suite du décès d'André Wohlens, l'un de ses frères, qui était jardinier, a cherché en vain à placer les alligators, devenus trop encombrants. En désespoir de cause, il en a confié deux à son collègue Raymond Favrat, également chasseur, pour s'en débarrasser.



C'est ainsi que deux reptiles, dont celui de la photo, ont été transportés au Bornalet. La famille Favrat se souvient évidemment de cette journée insolite et des difficultés rencontrées pour se séparer d'alligators aux carapaces impénétrables.

Raymond Favrat a tenu à immortaliser cette aventure. Il a fait traiter et empailler le plus jeune sujet, qui décore de manière impressionnante une paroi de son salon.

*Francis Michon*

## Le bois de l'Adèle

Epalinges, commune à vocation résidentielle, doit également être considérée comme une belle commune verte.

Grâce à ses nombreuses forêts, à la zone agricole du Bornalet, à la zone sportive du Golf, à la zone protégée de l'église et au biotope du Moulin-Rose, plus d'un quart du territoire d'Epalinges est en effet consacré à la nature.

On le sait, en Suisse, la forêt a été décriée inaltérable. Durant les dernières décennies, les autorités palinzardes ont eu le mérite d'acquiescer les magnifiques forêts de la Chapelle, de Rovéréaz ainsi que le bois des Dailles et celui du Vauguény. Pour les habitants, il s'agit d'un environnement naturel et d'une proximité de loisirs providentiels. Avec la vigne d'Epesses et le chalet de Laysin, le bois de l'Adèle constitue, au Mont-sur-Lausanne, l'une

des trois propriétés immobilières palinzardes situées en dehors de notre commune. Son histoire n'est pas banale.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Charles Pache, dit «le gros Charles», était à la fois Syndic d'Epalinges et propriétaire du domaine de La Source, aux Croisettes, acquis depuis lors par l'Etat de Vaud.

En secondes noces, Charles Pache avait épousé Adèle Diserens, domiciliée précédemment au Mont-sur-Lausanne. Très malade et proche de sa fin, elle fit venir un notaire pour rédiger ses dernières volontés. Comme elle n'avait pas de descendance, elle décida de léguer à la Commune d'Epalinges la forêt de 10'830 mètres carrés, dont elle était propriétaire,

près de la Pichollette, au-dessus du Moulin-Rose. A l'annonce de cette donation, son mari fut pris d'une telle colère et lui fit de tels reproches qu'elle le supplia de prendre un nouveau rendez-vous pour modifier son testament. Toutefois, alors que le tabellion préparait son retour, il apprit que sa cliente venait de décéder!

C'est ainsi que le bois de l'Adèle fait partie des forêts d'Epalinges! Par dépit, le Syndic Charles Pache se permit alors de prélever chaque année un moule de bois dans la forêt de la défunte. Démasqué, le magistrat peu scrupuleux fut évidemment contraint de rembourser à la Commune la contre-valeur de ses méfaits.

*Francis Michon*